

INTERPELLATION

Auteur Mathieu Giroud (suppl.), PDCB
Objet La jungle des safaris en Valais
Date 12.11.2019
Numéro 5.0473

Le 3 novembre dernier, la RTS dans son émission «Mise au point» a diffusé un reportage sur la chasse aux trophées de bouquetin en Valais dépeignant une très mauvaise image des chasseurs et de cette pratique datant, pourtant, de nombreuses années.

Ce reportage, manifestement orienté contre ce type de chasse, a suscité beaucoup de réactions au sein de la population et en particulier sur les réseaux sociaux. Une pétition en ligne pour «Interdire la chasse aux trophées» a déjà récolté plus de 48'000 signatures. Le conseiller d'Etat Jacques Melly a annoncé dans la foulée que des discussions étaient en cours dans le but de mettre fin à cette pratique.

Conclusion

A l'heure de la récolte de signatures contre la nouvelle loi sur la chasse, il est d'autant plus important que toute la transparence soit faite sur cette pratique et sur sa probable future interdiction. Ainsi nous demandons au Conseil d'Etat de répondre aux questions suivantes:

- Le Service de la chasse a-t-il eu un droit de regard sur le reportage de la RTS?
- Qui décide des quotas de tirs de régulations de bouquetins à effectuer annuellement sur le sol cantonal?
- Qui surveille que les animaux prélevés respectent ces quotas?
- Dans quelles circonstances le corps des bouquetins est-il laissé sur place?
- Est-ce correct que de nombreux bouquetins proviennent des pays voisins et sont tirés sur sol valaisan à quelques mètres de la frontière?
- Les gardes chasses touchent-ils des pourboires? Si non, quels sont les moyens de contrôles mis en place?
- En cas d'interdiction, comment le Conseil d'Etat prévoit-il combler l'important manque de recettes, au moins 650'000.-, du Service de la chasse?